



## Impayés - Ordonnance de référé

-----  
Par NatCat

Bonjour,

Nous avons eu gain de cause au tribunal contre notre locataire, professionnel, qui a été condamné à nous verser les loyers impayés plus indemnités plus dommages soit 14 215?.

Nous nous interrogeons sur la mise en application de cette condamnation. Peut-on se rapprocher d'un huissier pour nous aider dans le recouvrement de notre créance ? Quelles sont les démarches à réaliser ?

Merci par avance,  
NatCat

-----  
Par chaber

bonjour

Dans un premier temps il faut faire par voie d'huissier signifier le jugement à votre adversaire.

Vous pouvez lui confier le recouvrement mais il faut savoir que dans certains cas vous pourrez être redevable de frais

-----  
Par NatCat

Merci de ce retour, notre locataire est condamné aux dépens. est ce que cela signifie qu'il sera redevable des frais engagés ? merci beaucoup

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Peut-on se rapprocher d'un huissier pour nous aider dans le recouvrement de notre créance ?  
Si vous devez employer des mesures d'exécution forcée, il est incontournable.

-----  
Par chaber

les dépens se rajoutent à la somme allouée

-----  
Par NatCat

Merci de votre aide, nous allons voir les frais à prévoir